



---

## Sri Lanka: Rapport national destiné au Comité scientifique de la Commission des Thons de l'Océan Indien, 2023

---

### Résumé exécutif

La production totale de thonidés et d'espèces apparentées du Sri Lanka en 2022 était de 81973 tonnes. 80% de la prise provenait de la ZEE. 36% de la prise totale était constituée de thon à nageoires jaunes, 37% de bonite à ventre rayé et 5,6% de thon obèse. 8% des prises totales étaient des poissons à bec, tandis que les poissons à épée dominaient dans les prises. La prise totale de requins s'élevait à 626 tonnes. Les réductions des prises de YFT ont été respectées conformément au 19/01. Les filets maillants à grande échelle font l'objet d'une enquête et sont réduits en nombre et en longueur conformément à la résolution 17/07.

Plus de 5 000 bateaux ont pratiqué la pêche aux grands pélagiques en haute mer et dans la ZEE. 1642 navires étaient autorisés à pêcher en haute mer et 1485 étaient actifs. 99 % des navires opérant en haute mer mesurent moins de 24 mètres. Le VMS est obligatoire pour les navires opérant en haute mer. Les principaux engins de pêche sont la palangre et le filet maillant. Les filets maillants sont découragés et remplacés par des engins sélectifs. 29%, 21% et 27% des navires étaient exclusivement exploités pour la palangre, le filet maillant et le filet annulaire, respectivement. 22% des navires utilisaient plusieurs engins combinant plus ou moins les engins susmentionnés de manière saisonnière ou occasionnelle.

Les navires à engins multiples sont promus à la palangre par l'introduction de transporteurs de ligne mécanisés et l'amélioration des conditions du navire pour permettre de meilleurs systèmes de refroidissement afin d'améliorer la qualité du poisson et de réduire les pertes économiques post-pêche. Le coût élevé du carburant a limité le nombre de sorties de pêche et les navires restent ancrés la plupart du temps. Des observateurs à bord ont été déployés dans tous les navires de plus de 24 mètres et un projet pilote sur l'EMS est en cours. Les mesures du ressort de l'État du port sont mises en œuvre par le biais de l'application e-PSM. La collecte des données côtières est améliorée par l'introduction de meilleures techniques d'échantillonnage et pour obtenir des données sur la fréquence des longueurs selon les proportions requises.